

Ministry of Education

Deputy Minister

Mowat Block
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2**Ministère de l'Éducation**

Sous-ministre

Édifice Mowat
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2**Note de service**

Destinataires : Directrices et directeurs de l'éducation
Agentes et agents de supervision et secrétaires-trésorières et
secrétaires-trésoriers des administrations scolaires

Expéditeur : George Zegarac
Sous-ministre

Date : Le 20 août 2013

Objet : Téléconférence du 14 août sur les relations de travail dans le
secteur de l'éducation

Le 14 août 2013, l'honorable Liz Sandals et moi-même avons participé à une téléconférence avec les présidentes et présidents des conseils scolaires et les directrices et directeurs de l'éducation, à l'occasion de laquelle nous avons passé en revue ma note de service du 8 août 2013 (disponible à <http://www.edu.gov.on.ca/fre/policyfunding/memos/august13f.html>) et abordé la situation de l'annexion des protocoles d'entente de 2013. Nous avons clarifié les prochaines étapes afin que nous puissions atteindre nos objectifs communs en allant de l'avant, et nous avons également annoncé une modification de la date limite d'attestation de la conformité aux protocoles d'entente.

J'aimerais profiter de cette occasion pour remercier les conseils scolaires qui ont déjà respecté ces protocoles, et confirmer, pour les autres conseils, les nouveaux renseignements clés issus de la téléconférence.

Report de la date limite d'attestation

Les conseils scolaires, les directions de l'éducation et certaines fédérations nous ont indiqué que la disponibilité du personnel était insuffisante pour que les négociations locales puissent être planifiées pendant les mois d'été et que, par conséquent, un délai supplémentaire serait bénéfique pour l'annexion des protocoles d'entente et, au besoin, la tenue de discussions locales.

En réponse aux préoccupations relatives au calendrier, nous attendons désormais des conseils scolaires qu'ils confirment leur accord de principe à l'annexion des protocoles d'entente, au plus tard le 29 août 2013, et à l'achèvement du processus d'annexion d'ici le 30 septembre 2013.

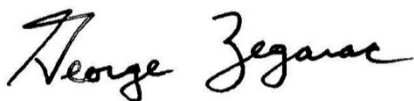
Ainsi, nous attendons des directrices et directeurs de l'éducation des conseils scolaires ou de leur représentante ou représentant qu'ils transmettent, d'ici le 29 août 2013, un courriel confirmant leur accord de principe à l'annexion. Veuillez faire parvenir ce courriel à l'attention de Rita Waller à rita.waller@ontario.ca. La déclaration officielle de l'attestation sera désormais exigée au plus tard le 30 septembre 2013, et un formulaire mis à jour est joint à la présente note de service.

Nous avons également reporté la date limite à laquelle les conseils sont tenus de nous envoyer une copie de chaque convention collective locale (y compris les protocoles d'entente annexés) au 30 octobre 2013.

Conséquences financières

Les conseils scolaires obtiendront l'intégralité du soutien financier conditionnel auquel ils ont droit s'ils fournissent au Ministère, d'ici le 30 septembre 2013, une attestation selon laquelle ils ont annexé à leurs conventions collectives locales tous les protocoles d'entente applicables. Les financements conditionnels sont définis dans la lettre du 12 août 2013 envoyée à chaque conseil.

En poursuivant nos efforts pour rétablir un environnement positif dans nos écoles, nous apprécions grandement votre coopération pour continuer de mettre en œuvre les protocoles d'entente.



George Zegarac

- p. j. Formulaire d'attestation
- c. c. Présidentes et présidents des conseils scolaires
Présidentes et présidents des associations de conseillères et conseillers scolaires
Directrices et directeurs généraux des associations de conseillères et conseillers scolaires
Directeur général du CODE
T. Hadwen, sous-ministre adjoint
B. Pervin, sous-ministre adjoint
G. Sékaly, sous-ministre adjoint
J. Griffore, sous-ministre adjointe